



**PROJET-PILOTE
RÉSIDENCE-LABORATOIRE EN SCÉNARISATION
« JE ME VOIS À L'ÉCRAN »**

**Pour les artistes émergent.es en cinéma
issu.es de communautés afro-descendantes de Montréal**

Présentation du programme

2019-2020

Une initiative de Black on Black Films en collaboration avec le
Conseil des Arts de Montréal

1. QUE DOIS-JE SAVOIR EN PREMIER SUR CE PROGRAMME ?

1.1. À QUI S'ADRESSE CE PROGRAMME ?

Aux artistes émergent.es en cinéma issu.es de communautés afro-descendantes de Montréal.

1.2. QUELS SONT LES PROJETS CONCERNÉS ?

Les projets de scénarisation d'un court métrage de fiction.

1.3. COMBIEN DE DEMANDES SERONT ACCEPTÉES ?

Quatre (4) demandes seront retenues.

1.4. QUELLE EST L'AIDE ACCORDÉE ?

Les artistes retenus participeront à un laboratoire de création au cours duquel ils complèteront l'écriture d'un court métrage de fiction. Tout au long des 20 semaines que dure le programme, ils seront accompagnés par des professionnels et auront accès à divers outils. De plus, un cachet de 1 000\$ leur sera remis.

1.5. QUELLE EST LA DATE LIMITE ?

Le 18 octobre 2019 – 23h59

1.6. QUELS SONT LES OBJECTIFS DU PROGRAMME ?

Black on Black Films et le **Conseil des arts de Montréal** poursuivent avec ce programme les objectifs suivants :

- Soutenir la vitalité artistique et le développement professionnel des artistes des communautés afro-descendantes en début de carrière ;
- Favoriser leur accès au milieu et aux industries du cinéma et y augmenter leur présence ;
- Soutenir l'intégration des particularités sociétales et culturelles, propres aux communautés afro-descendantes, dans l'élaboration de récits fictionnels ancrés dans la réalité montréalaise contemporaine.

2. QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR DÉPOSER UNE DEMANDE ?

2.1. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ

Statut et conditions

- i. Être un.e artiste professionnel.le émergent.e issu d'une communauté afro-descendante
- ii. Être citoyen.ne canadien.ne ou résident.e permanent.e canadien.ne à la date du dépôt;
- iii. Être domicilié.e sur le territoire de l'île de Montréal.

Artiste professionnel

Est considéré dans le présent programme comme artiste professionnel, qu'il soit autodidacte ou qu'il ait obtenu une formation académique, un artiste qui a acquis l'expérience et les connaissances nécessaires au développement de

sa pratique personnelle, tout en étant reconnu comme tel par ses pairs (artistes de la même tradition artistique).

Il crée, interprète ou publie des œuvres publiquement, se voue principalement à la pratique de son art et devrait recevoir une rémunération pour les œuvres qu'il réalise.

Artistes émergents

Est considéré dans le présent programme comme artiste émergent un artiste qui possède un minimum d'expérience professionnelle sans pour autant avoir déjà intégré les circuits usuels de financement. Il doit avoir mené à terme au moins un projet de scénarisation ou de réalisation. L'artiste doit aussi être âgé de 18 ans ou plus à la date limite de dépôt de la demande.

2.2. CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'ADMISSIBILITÉ

- i. Avoir un projet de court métrage de fiction ;
 - ii. Être disponible sur une période 20 semaines (temps partiel – horaire à définir avec le candidat et le mentor).
-

3. QUI NE PEUT PAS DÉPOSER ET POURQUOI ?

3.1. INADMISSIBILITÉ DES INDIVIDUS

- Les artistes qui ne répondent pas aux conditions générales et spécifiques d'admissibilité.

3.2. INADMISSIBILITÉ DES PROJETS

- Les projets déjà scénarisés ;
- Les projets de nature essentiellement promotionnelle.

3.3. INADMISSIBILITÉ DES DEMANDES

- Les demandes incomplètes ;
 - Les demandes déposées par un organisme ;
 - Les demandes reçues après la date limite de dépôt.
-

4. QUELLES SONT LES PARTICULARITÉS DU PROGRAMME ?

4.1. DANS QUELLE LANGUE DOIS-JE DÉPOSER MA DEMANDE?

Les projets d'écriture en langue française ou anglaise sont acceptés.

4.2. QUELLE EST LA DURÉE DU PROJET-PILOTE ?

Le début du projet-pilote en scénarisation est prévu pour le **11 novembre 2019**. Sa réalisation s'échelonne sur une période de 20 semaines (à temps partiel). Au terme du programme, une lecture publique des scénarios sera organisée avec un partenaire du milieu cinématographique.

4.3. QUELLE EST LA NATURE DU SOUTIEN?

4.3.1. Services offerts (120 heures)

- Ateliers de technique d'écriture et d'accompagnement en scénarisation;
- Comités de lecture ;
- Atelier d'initiation à la réalisation ;
- Techniques de réseautage et participation à des rencontres professionnelles (en groupe) ;
- Recherche de financement et rédaction de demandes (en groupe) ;
- Séance de lecture des scénarios avec interprètes.

Au terme du programme, les candidats auront complété l'écriture d'un scénario de court-métrage dont ils conserveront les droits et qu'ils pourront soumettre aux institutions pour du financement en production.

4.3.2. Aide financière

Une bourse de 1 000 \$ de soutien à la création sera offerte à chaque artiste à l'issue du programme. Un premier versement de 200\$ sera versé au candidat à la remise d'une première version de scénario et un deuxième versement de 800\$ sera versé à la remise de la version finale du scénario, à la fin du programme.

5. COMMENT SONT ÉVALUÉES LES DEMANDES ?

Les demandes seront évaluées par un jury composé en majorité de professionnels membres du collectif **Black on Black Films** et d'un représentant du **Conseil des arts de Montréal**.

Tous les projets seront évalués au mérite et la sélection prendra en considération la valeur comparée des projets.

5.1. QUELS SONT LES CRITÈRES D'ÉVALUATION ?

Le comité d'évaluation tiendra compte des **objectifs du programme** et des **critères** suivants :

- Intérêt artistique du projet;
- Qualité artistique et originalité des réalisations antérieures ;
- Impact sur l'intégration de l'artiste au milieu artistique montréalais ;
- Faisabilité du projet.

Le comité d'évaluation portera une attention particulière aux artist.es issu.es des quartiers excentrés de Montréal, ainsi qu'aux projets qui s'inscrivent dans la création d'une vision afro-descendante du cinéma québécois

5.2. QUI ÉVALUE ET COMMENT SONT PRISES LES DÉCISIONS ?

5.2.1. Quelle est la procédure ?

- Réception et vérification de l'admissibilité ;

- Sélection de 8 finalistes par les membres du jury, composés de professionnels. Les membres de **Black on Black Films** et d'un représentant du **Conseil des arts de Montréal**.
 - Les finalistes viendront présenter en personne leur projet aux membres du jury en vue du choix des 4 lauréat.es ;
 - Communication avec les lauréat.es qui doivent réitérer leur disponibilité.
-

6. COMMENT FAIRE POUR PRÉSENTER MA DEMANDE ?

6.1. QUELS SONT LES DOCUMENTS QUE J'AURAI À JOINDRE ?

- Le formulaire dûment complété ;
- Une lettre expliquant pourquoi vous voulez participer à ce programme ;
- Un extrait d'un scénario antérieur, écrit en français ou anglais, maximum 4 pages (format PDF) ou d'une œuvre cinématographique ou vidéographique réalisée (lien vidéo) ;
- Un résumé (synopsis) du projet de court métrage de fiction, maximum 1 page (format PDF);
- Le CV de l'artiste.

Seuls les documents exigés seront transmis aux membres du jury.

6.2. QUEL EST LE FORMAT SUGGÉRÉ POUR L'ENVOI DU DOSSIER ?

Tous les documents (PDF) doivent être regroupés dans un seul fichier zip et envoyés via WeTransfer, Google Drive ou autre outil de transfert de fichier.

Les demandes doivent être acheminées par courriel uniquement à l'adresse électronique suivante : info@blackonblackfilms.org

7. COMMENT ME SERA VERSÉE LA BOURSE ?

7.1. QUELLES SONT LES MODALITÉS D'ATTRIBUTION ?

Un premier versement de 200\$ sera versé au candidat à la remise d'une première version de scénario et un deuxième versement de 800\$ sera versé à la remise de la version finale du scénario et du rapport, à la fin du programme.

8. QUELLES SONT MES OBLIGATIONS ?

8.1. RAPPORTS

8.1.1. Quoi ?

L'artiste présentera un rapport de participation dont le format sera défini par Black on Black Films.

8.1.2. Quand ?

Au plus tard 3 semaines après la fin du programme de 20 semaines.

8.1.3. Comment?

Le responsable du programme fera parvenir au participant le gabarit du rapport à compléter par courriel.

8.2. AUTRES OBLIGATIONS

8.2.1. Preuve d'engagement

Une entente sera signée avec les artistes choisis et Black on Black Films.

8.2.2. Avis

L'artiste s'engage à :

- Écrire son projet tel que prévu.
- Aviser le plus rapidement possible de son incapacité à achever dans les délais prévus le projet d'écriture et les activités qui en découlent.

9. QUAND PUIS-JE DÉPOSER MA DEMANDE ? QUAND AURAI-JE MA RÉPONSE ?

9.1. QUELLE EST LA DATE LIMITE DE DÉPÔT ?

18 octobre 2019 - 23 h 59

9.2. QUEL EST LE DÉLAI DE RÉPONSE ?

Entre la date limite de dépôt et le traitement des dossiers, une période de 4 semaines est requise pour le traitement des demandes. Toutefois, les finalistes sélectionnés pour venir présenter leur projet en personne au comité de sélection seront avisés dans la semaine du **4 novembre 2019**.

9.3. COMMENT SERAI-JE MIS AU COURANT DE LA DÉCISION ?

L'artiste sera avisé de la décision par courriel. Aucune décision ne sera transmise par téléphone.

10. COMMENT PUIS-JE OBTENIR PLUS D'INFORMATION ?

10.1. AUPRÈS DES RESPONSABLES DE LA DEMANDE

Black on Black Films
Stefan Verna - Coordonnateur du projet
info@blackonblackfilms.org
514-802-2841

ou

Pour le Conseil des arts de Montréal
Marie-Anne Raulet
Conseillère culturelle - Cinéma/vidéo et littérature
(514) 280-2599
marie-anne.raulet@ville.montreal.qc.ca